



COMMUNAUTÉ
DE LA RIVIERA FRANÇAISE

PAR

405

Séance du Conseil du 31 Mars 2005

Extrait du registre des délibérations

Délibération n° 20/2005

**Appel à projet de la D.A.T.A.R. pour une gestion intégrée des Zones Côtières :
. Candidature de la Communauté de la Riviera Française**

L'an deux mille cinq, le trente et un Mars à 18 heures, le Conseil Communautaire d'Agglomération de la Riviera Française, dûment convoqué le 25 Mars 2005, s'est assemblé à l'Hôtel de Ville de Menton, dans la salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUIBAL.

Etaient présents, pour les différentes communes :

BEAUSOLEIL :

M. Robert VIAL, Mme Patricia GOTRAND, M. Patrick LIAUTAUD : *représenté par M. Jean GRINO*, M. Lucien PANIGHI : *représenté par Mme Roselyne ROGGERO*, Mme Thérèse DOLLA.

CASTILLON :

M. Daniel DUCHASSIN : *représenté par M. Paul MAZET*, M. Dominique THOUE.

GORBIO :

M. Michel ISNARD : *excusé*, M. Patrick SIMON : *excusé*.

MENTON :

M. Jean-Claude GUIBAL, Mme Colette GIUDICELLI, M. Jean-Marie HILL : *représenté par Mme Claudette REBAUDO*, M. André BARDIN, Mme Janine ALIX-VIDAL, M. Luc LANLO, M. Dominique OBERTO, M. Jean-Claude GHIENA, Mme Josette FILIPPI, Mme Christiane BIANCHI.

MOULINET :

M. Alain BLANC, M. Guy BONVALLET

PEILLE :

M. Bernard GIRAUD, M. Adrien ARSENTO : *représenté par M. Eric FERACI*

ROQUEBRUNE-CAP-MARTIN : M. Patrick CESARI : *excusé*, M. Fernand SALTI, M. Richard CIOCCHETTI, M. Edmond KUCMA : *excusé*, Melle Catherine GUARINI : *représentée par Mme Annick PILLET*.

SAINTE-AGNES :

M. Michel REVEL, M. Herbert TRAUBE

SOSPEL :

M. Jean-Mario LORENZI, M. Jean-Marc BONNET, Mme Martine FERRERO : *représentée par M. Jacques NONIN*.

LA TURBIE :

M. Nicolas BASSANI, Mme Denise GELSO, Mme Hélène GROUSELLE : *représentée par M. Michel SCHMITT*.

M. Guy BONVALLET a été nommé Secrétaire de Séance.

Date d'affichage : 1^{er} Avril 2005

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE LA RIVIERA FRANÇAISE

Beausoleil • Castillon • Gorbio • Menton • Moulinet • Peille • Roquebrune-Cap-Martin • Sainte-Agnès • Sospel • La Turbie

SIÈGE
17, rue de la République
BP 69
06502 MENTON Cedex

Tél 04 92 41 80 30
Fax 04 92 41 80 40
direction.generale@carf.fr

ADMINISTRATION
Ecole de l'Hôtel de Ville
5, rue S^t Charles
06500 MENTON

Séance du 31 Mars 2005**Délibération n° 20/2005****OBJET :**Appel à projets de la DATAR pour une gestion
intégrée des zones côtières :

. Candidature de la Communauté de la Riviera Française

RAPPORTEUR :

Monsieur Richard CIOCCHETTI, Vice-Président

Le Comité Interministériel pour l'Aménagement du territoire – CIADT – du 14 septembre 2004 a défini les objectifs de la politique littorale et a arrêté un ensemble de mesures qui visent à rénover les outils concourant au développement et à l'aménagement du littoral.

Il s'agit de promouvoir, dans le respect des principes d'aménagement, de protection et de mise en valeur du littoral, tels que définis par la loi littoral de 1986, un développement du littoral et de son arrière-pays, créateur de richesses qui permette de préserver la qualité des espaces et l'identité des régions maritimes.

Le message d'alerte de la Commission du littoral du Conseil National pour l'Aménagement du territoire – CNADT – remis au Gouvernement en juillet 2003 et le rapport prospectif de la DATAR « Construire ensemble un développement équilibré du littoral » de septembre 2004 développent et explicitent ce cadre d'action en proposant de mettre en œuvre sur des territoires pertinents, un développement équilibré et durable des territoires littoraux dans le cadre d'une gestion intégrée des zones côtières.

Par ailleurs, des accords internationaux (ceux du sommet du développement durable de Rio de Janeiro en 1992 et de Johannesburg en 2002) et communautaires (recommandation européenne de gestion intégrée des zones côtières – GIZC du 30 mai 2002) fixent les grands principes à appliquer pour mettre en œuvre un cadre stratégique d'action pour les zones côtières.

Dans ce contexte, le lancement d'un appel à projet national, décidé en CIADT doit permettre en encourageant des expérimentations de terrain autour de projets concrets, de faire émerger des pratiques et méthodes adaptées aux besoins des territoires et aux volontés locales.

L'appel à projets « Gestion intégrée des zones côtières » lancé en janvier 2005 par la DATAR a pour objectif :

- d'aider les territoires à développer une approche globale et à renforcer les partenariats,
- de favoriser la prise en compte des évolutions à plus long terme,
- de faciliter et appuyer les démarches locales,
- de conforter la légitimité des porteurs de projet et les aider à aller plus loin dans la démarche.

Les expérimentations doivent s'inscrire dans le cadre d'une approche de gestion intégrée des zones côtières et prendre en compte les principaux éléments suivants :

- une approche conjointe des parts terrestres et marine du littoral,
- une association de tous les acteurs concernés,
- une articulation des différents instruments de politiques publiques visant à favoriser la cohérence entre aménagement, préservation et gestion,
- une prise en compte simultanée des écosystèmes naturels, de leur fonctionnalité et de leurs évolutions

Les projets présentés dans le cadre de cet appel seront sélectionnés si les territoires qui les portent savent démontrer leur capacité à construire des instruments de gestion appropriés à leurs problématiques et à leur échelle territoriale.

La Communauté de la Riviera Française, dans le cadre de ses compétences Aménagement de l'espace et Environnement – cadre de vie souhaite participer à cet appel à projet en proposant sa candidature sur le thème suivant :

« Etude d'opportunité pour la mise en place d'un plan de lutte anti – pollution (préfiguration d'un plan Infra – Polmar) à l'échelle de la baie de Bordighera à Monaco. »

Afin de préparer le contenu technique du projet un groupe de travail a été mis en place. Il réunit les communes de Menton, Roquebrune-Cap-Martin, Vintimille, Vallecrosia, Bordighera, la Province d'Imperia, la Principauté de Monaco, la Communauté d'Agglomération et les services concernés du conseil régional pour leur expertise technique.

L'objectif du projet serait de mettre en place une chaîne d'alerte et un plan de lutte communs, à l'échelle transfrontalière et transnationale (Principauté) afin de prévenir les effets dévastateurs des pollutions aux hydrocarbures - marée noire – que le « courant ligure » transporte du large des côtes italiennes au large de nos côtes.

La date limite pour le dépôt de la candidature est fixée au 15 avril.

Les projets retenus se verront attribuer par l'Etat, au titre de l'expérimentation, une aide forfaitaire de l'ordre de 60.000 euros.

PREF

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 24 Mars 2005.

Je vous demande de bien vouloir,

DECLARER la candidature de la communauté de la Riviera Française à l'appel à projets DATAR « Gestion intégrée des zones côtières »

AUTORISER le Président à signer tous les documents afférents à cette candidature

Le Conseil Communautaire
après en avoir délibéré,

Adopte
A l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Président,



Jean-Claude GUIBAL.